

## **Artisanat du bâtiment : reçue à Matignon, la CAPEB porte la voix des artisans au plus haut niveau de l'État et ouvre un dialogue renforcé avec le Gouvernement**

Paris, 27 avril 2026 — Dans un contexte de crise persistante et alarmante pour les entreprises artisanales du bâtiment, le président de la CAPEB, Jean-Christophe Repon, a été reçu ce lundi à Matignon par le Premier ministre, Sébastien Lecornu, en présence de M. Vincent Jeanbrun, ministre de la Ville et du Logement, ainsi que le cabinet de M. Serge Papin, ministre des PME et de l'artisanat, afin d'engager une collaboration renforcée sur les réponses à apporter aux difficultés du secteur.

Lors de son intervention à l'assemblée générale de la CAPEB, le ministre du Logement avait été invité à relayer les préoccupations et propositions de la CAPEB auprès du Premier ministre. Cette rencontre à Matignon faisait donc suite à cette demande.

Au cours de cet échange, le Premier ministre a fait preuve d'une écoute attentive et a pris pleinement la mesure de la gravité de la situation. Il a considéré avec le plus grand sérieux les alertes portées par la CAPEB et a marqué sa volonté d'ouvrir des perspectives de travail concrètes pour accompagner les entreprises dans cette période de fortes tensions.

### **Hausses des prix : une mesure d'urgence confirmée et des travaux en cours pour un encadrement plus strict**

S'agissant de la question énergétique, le Gouvernement a acté la mise en place d'un dispositif d'accompagnement relatif au gazole non routier (GNR) pour les entreprises des travaux publics de moins de 20 salariés, qui sera élargi à la demande la CAPEB à de nouveaux métiers du bâtiment, à commencer par les maçons, charpentiers et couvreurs. Un périmètre qui pourra évoluer de mois en mois en fonction de l'évolution de la situation. Le Ministre Serge Papin et son cabinet assurent la bonne avancée du dossier.

Sur la question des coûts et des approvisionnements, le Premier ministre a fait part de son souhait d'avancer rapidement et a assuré que ses services travaillaient en ce sens. Il s'agit d'assurer une veille des hausses de prix et d'éviter abus et effets d'aubaine. Dans ce cas, les industriels pourraient être tenus de justifier leurs hausses tarifaires, dans un objectif de transparence et de meilleure régulation des pratiques, répondant ainsi à une attente forte des entreprises artisanales.

### **Une électrification des usages qui n'exclut pas une transition intégrant le gaz vert**

L'électrification des usages a également fait l'objet d'échanges approfondis. Le Premier ministre s'est engagé à conduire un état des lieux précis des besoins des entreprises artisanales en matière d'électrification des flottes de véhicules utilitaires, et à étudier la mise en place de solutions de financement adaptées, qu'il s'agisse de leasing ou d'aides au travers les certificats d'économies d'énergie.

Par ailleurs, le Premier ministre a fait preuve d'une approche progressive et pragmatique de l'électrification, se disant prêt à travailler sur une pente de transition acceptable pour les entreprises et considérant par ailleurs que les solutions hybrides, à savoir le biogaz et la méthanisation, ne devaient pas être remises en cause par la trajectoire définie et que les travaux en cours à ce sujet devaient se poursuivre.

### **Massifier la rénovation énergétique avec les entreprises artisanales du bâtiment**

Enfin, les conditions d'accès des entreprises artisanales aux marchés de la rénovation énergétique ont été abordées. Le Premier ministre et le ministre du Logement ont confirmé leur détermination à stabiliser les dispositifs d'accompagnement, à commencer par MaPrimeRénov' mais également les certificats d'économies d'énergie.

Alors que la remise sur le marché des passoires énergétiques sous condition de travaux dans les 3 à 5 ans implique une montée en puissance des capacités de rénovation, la CAPEB a réaffirmé avec détermination qu'il est indispensable que ces dispositifs d'accompagnement soient sanctuarisés afin de soutenir ces perspectives d'activité et que ces marchés ne sauraient être captés au détriment des entreprises artisanales. Le Président Jean-Christophe Repon a souligné la cohérence de cet échéancier avec le parcours de travaux que la CAPEB porte. Il a rappelé également que la sobriété énergétique devait impliquer la réintroduction des gestes d'isolation dans les dispositifs d'accompagnement.

La CAPEB se félicite de la qualité de cet échange et des engagements exprimés. Elle reste pleinement mobilisée et vigilante quant à leur traduction rapide en mesures concrètes afin de permettre aux entreprises artisanales de passer le cap difficile qu'elles traversent aujourd'hui.

« Dans un contexte de crise qui fragilise durablement nos entreprises, il était essentiel que la voix des artisans soit entendue au plus haut niveau de l'État. Cet échange marque une étape importante dans la reconnaissance des difficultés que traverse notre secteur. Les premières orientations évoquées vont dans le bon sens, mais la situation demeure exigeante : nous restons pleinement mobilisés pour transformer ces engagements en mesures concrètes et poursuivre les combats indispensables à la pérennité de nos entreprises.» **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB**



*De gauche à droite : Vincent Jeanbrun, ministre du Logement, Olivier Salleron, président de la FFB, Sébastien Lecornu, Premier ministre, et Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB, lors de la rencontre à Matignon consacrée à la crise du bâtiment et aux conditions d'activité des entreprises artisanales. Crédit : CAPEB*

**Ressources presse :**

- [Télécharger la photo](#)

### Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse  
E-mail : a.minart@capeb.fr | 01 53 60 50 84

### À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- X : @capeb\_fr
- Facebook : @capeb.nationale
- LinkedIn : @capeb

**[Retrouvez l'intégralité de l'actualité de la CAPEB sur son espace presse](#)**